

Mesure du Benzo(a)Pyrène - 2011

Sources :

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont des Composés Organiques Volatils. En France, les émissions anthropiques de HAP sont principalement issues du secteur domestique, du fait de la consommation énergétique (notamment le chauffage au bois), du transport routier (véhicules diesel, en particulier) et de l'industrie manufacturière. La variabilité saisonnière est marquée par des niveaux plus élevés en hiver qu'en été. Le benzo(a)anthracène, le benzo(b)fluoranthène, le benzo(j)fluoranthène, le benzo(k)fluoranthène, le benzo(g,h,i)pérylène, le **benzo(a)pyrène (B(a)P)**, le benzo(e)pyrène, le chrysène, le dibenzo(a,h)anthracène et l'indéno(1,2,3-cd)pyrène sont les 10 composés surveillés par AtmoPACA en site urbain.

Méthode de mesure :

Il s'agit de prélèvement sur filtres, à l'aide d'un préleveur haut débit (DA 80). Les filtres exposés pendant 24h, sont analysés afin de déterminer la concentration des composés recherchés. 8 campagnes de mesures d'une semaine, également réparties sur l'année, sont réalisées pour obtenir une estimation annuelle.

Effets sur la santé :

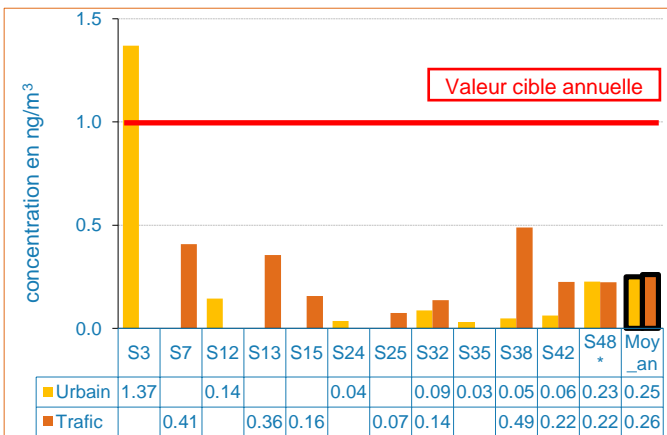
Le B(a)P est l'un des plus toxiques. Il est classé cancérigène certain (groupe 1) par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

Réglementation :

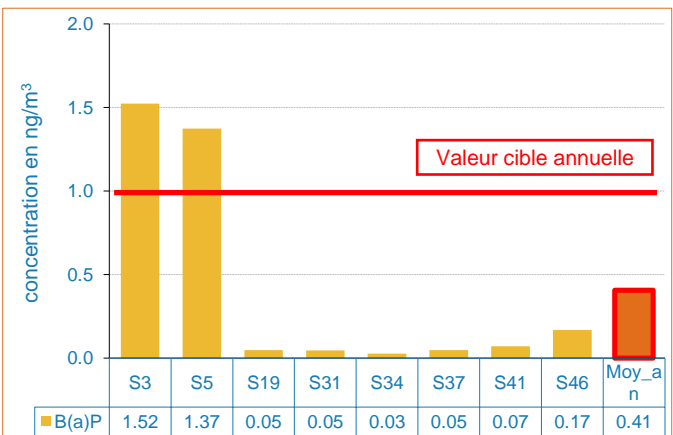
Sur les 7 composés à évaluer (soulignés) inscrits dans la directive n° 2004/107/CE du 15 décembre 2004, seul le benzo(a)pyrène est soumis à une réglementation. **La valeur cible annuelle fixée est de 1 ng/m³.**



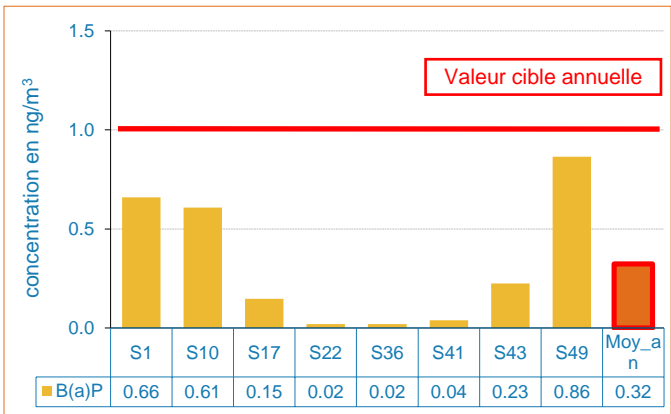
Marseille



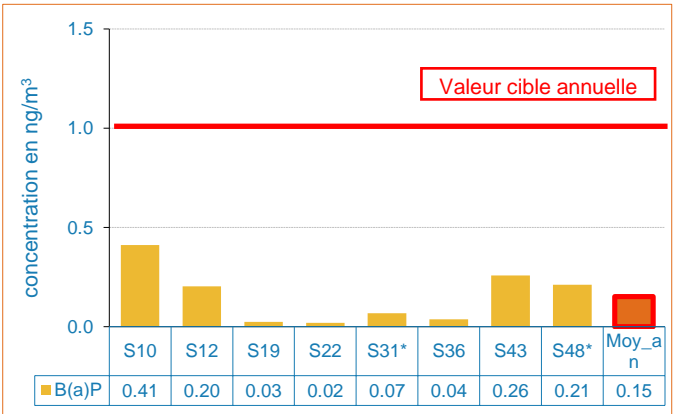
Aix Ecole d'Art



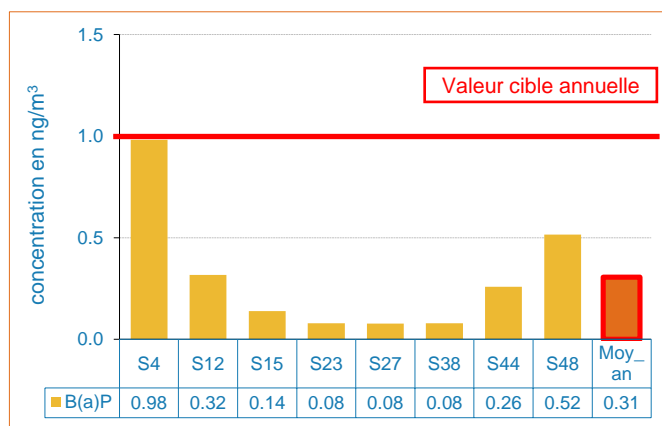
Cannes Broussailles



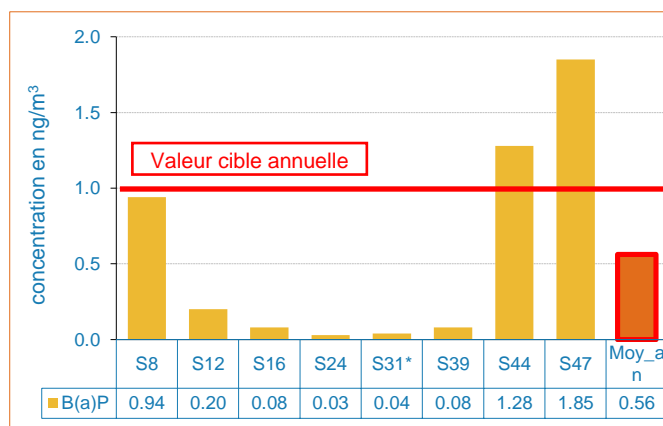
Toulon Chalucet



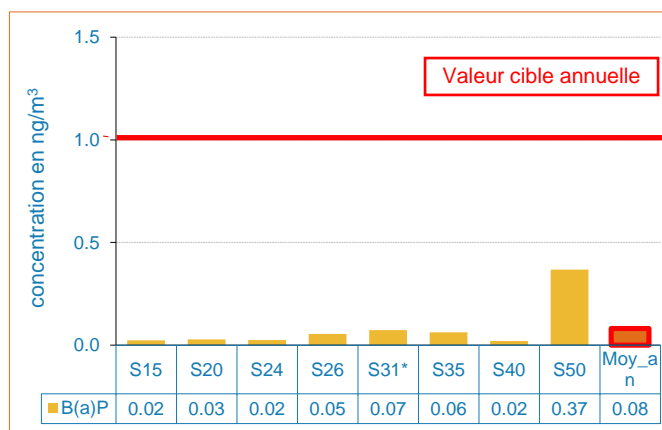
Nice trafic



Gap Commanderie



Avignon Mairie



Commentaires :

Le benzo(a)pyrène présente une forte saisonnalité avec des niveaux plus élevés en hiver (chauffage + brûlage de déchets verts) qu'en été.

Ce comportement est observé sur la totalité des sites (certains dépassant même la valeur cible) pour les prélèvements de janvier et février (jusqu'à S8). Ces deux premiers mois de l'année coïncident également avec une période de forte pollution particulaire en France. La région PACA, peu touchée, compte néanmoins 6 pics de pollution en particules PM10 pour cette période. Le benzo(a)pyrène est un des constituant des particules.

Malgré des niveaux importants en début d'année, la concentration moyenne annuelle* reste inférieure à la valeur limite pour l'ensemble des sites, y compris à Gap qui affiche un dépassement ponctuel début novembre (S44).

Calendrier des mesures :

S1 du 6 au 12 janv	S3 du 20 au 26 janv	S4 du 21 au 27 janv	S5 du 1 au 7 fev	S7 du 11 au 17 fev	S8 du 20 au 26 fev	S10 du 3 au 12 mars	S12 du 22 au 28 mars
S13 du 26 mars au 1er av	S15 du 8 au 14 avril	S17 du 27 avril au 3 mai	S19 du 6 au 16 mai	S20 du 13 au 19 mai	S22 du 31 mai au 6 juin	S23 du 9 au 15 juin	S24 du 11 au 17 juin
S25 du 21 au 27 juin	S26 du 30 juin au 6 juillet	S27 du 5 au 11 juillet	S31 du 29 juil au 10 aout	S32 du 9 au 15 aout	S34 du 23 au 29 aout	S35 du 31 aout au 6 sept	S36 du 6 au 12 sept
S37 du 13 au 19 sept	S38 du 21 au 27 sept	S39 du 30 sept au 6 oct	S40 du 4 au 10 oct	S41 du 8 au 14 oct	S42 du 18 au 24 oct	S43 du 25 au 31 oct	S44 du 28 oct au 3 nov
S46 du 15 au 21 nov	S47 du 25 nov au 1 déc	S48 du 29 nov au 5 déc	S48* du 2 au 8 déc	S49 du 7 au 13 déc	S50 du 13 au 22 déc		

*Les valeurs réglementaires font référence à l'année civile entière. Les résultats relatifs aux périodes de mesures précitées (une semaine) sont fournis à titre indicatif et le respect ou non de la réglementation ne peut être confirmé qu'au terme de l'année complète.